

REGLEMENT PARTICULIER DE DRIFT

Ce règlement particulier complète le règlement standard DRIFT FFSA
et le règlement DRIFT du Championnat de France.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L Association Sportive de l Automobile Club du midi avec le concours de l'écurie Calmont Sport et Mécanique, Drift Events et l'Association Pilotes et Partages organise la 5ème manche du Championnat de France de Drift 2020 sur le parcours asphalte de la Course de Côte de Calmont, les 12 et 13 septembre 2020.

Cette épreuve nationale compte pour le Championnat de France de Drift.

Le championnat de ligue des pilotes coef 3

Le challenge des commissaires

Permis d'organisation FFSA n°

Visa ligue n° N33

PERMIS D'ORGANISATION FFSA

1.1P. OFFICIELS

N° : 282

Collège :

DATE : 28 mai 2020

Président des juges Drift :

Juges :

Wilfried ROY

Lic. n° 134724 - 1112

Wilfried ROY

Lic. n° 134724 - 1112

Nuno SILVA

Lic. n° 259856 - 0914

Graziano DEFINIS

Lic. n° 238553 - 0914

Spy Drift Télémétrie

Directeur de Course :

Maxime TERRAILLON

Lic. n° 252674 - 0901

Directeur de Course Adjoint:

Jérôme VASSIA

Lic. n° 081296 - 0914

Commissaire Technique :

Pierre Marc CABOT

Lic. n° 15237 - 0908

Responsable des Commissaires :

Raphael DE TORO

Lic. n° 297967 - 0811

1.2P. HORAIRES

- Clôture des engagements : le 06 Septembre 22 H 00
- Publication de la liste des engagés : le 12 Septembre 09 H 15
- Vérifications administratives : le 11 Septembre 14 H 00 à 20 H 00
le 12 Septembre 08 H 00 à 08 H 30
- Vérifications techniques : le 12 Septembre 09 H 00 à 18 H 00
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :
Réceptif le 12 Septembre 09 H 00
- Essais Libres : le 12 Septembre 09 H 00 à 13 H 00-14 H 00 à 18H00
- Essais Qualificatifs Loisirs : le 12 Septembre 16 H 30
- Essais Qualificatifs PRO/ELITE : le 13 Septembre 09 H 00 à 13 H 00
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :
Réceptif le 13 Septembre 13 H 00
- Les battles se dérouleront
pour les PRO/ELITE le 13 Septembre 13 H 30 à 18 H 00

- Les horaires des essais et des runs sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.
- Affichage des résultats provisoires 45' après la fin de chaque épreuve au réceptif.
- Remise des prix à la fin de l'épreuve

ARTICLE 2P. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant les risques C et D.

ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

- Les engagements se feront en ligne à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : ***<http://www.championnat-de-france-de-drift.fr>***
- La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 06 Septembre 2019 **à 22 H 00.**
- Les **frais de participation** pour l'épreuve sont fixés à 450€ **pour les catégories Pro ou ELITE**, ces frais seront majorés de 50 € au-delà de cette date.
- Les **engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation pour être pris en compte**, paiement par carte bancaire sur le site (chèques ou espèces acceptés lors des vérifications).
- Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.2P. NOMBRE DE PARTANTS

- Le nombre de pilotes admis est fixé à 80 maximum par catégorie.

3.3P. EQUIPAGES - LICENCES

- **Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.**
- Chaque pilote devra présenter aux vérifications une licence délivrée par la FFSA et valable pour l'année en cours ou un titre de participation, soit :
 - une licence Nationale ou Internationale de Concurrent / Conducteur,
 - ou une licence de Pratiquant DRIFT,
 - ou un titre de participation DRIFT valable pour une seule épreuve. La demande devra être accompagnée d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport automobile. (certificat datant de moins de 3 mois).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Voir règlement standard Drift.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir règlement standard Drift.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des règles techniques et de sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

6. TABLEAUX D’AFFICHAGE

- Le tableau d’affichage sera placé au réceptif du Championnat de France de Drift.
- Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires.

6.8p. PERMANENCE

- ***Téléphone permanence n° 06 14 15 93 96***

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L’EPREUVE

Voir règlement standard DRIFT.

Le meeting comprendra 1 épreuve comptant pour le Championnat de France de DRIFT.

7.5 CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing aura lieu le 12 Septembre à 8 H 00 dans la salle de briefing. Présence indispensable.

ARTICLE 8P. DROITS & DEVOIRS DES PILOTES

Voir règlement standard DRIFT.

Les «Burns» statiques sont interdits sous peine d’exclusion de l’épreuve.

ARTICLE 11P. PENALITES

Voir règlement standard DRIFT.

ARTICLE 12P. CLASSEMENTS

Voir règlement standard DRIFT.

ARTICLE 13P. PRIX

TROPHEES :

- Un trophée sera remis aux vainqueurs, seconds et troisièmes.